

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :

Mardi 16 avril 2013 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

A Chaveignes, le 10 avril 2013.

Le Maire,
Philippe DUBOIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ N°2013-04-16-01 : Approbation du compte rendu du 18 mars 2013
- ✓ N°2013-04-16-02 : Restauration du monument aux morts : étude de devis
- ✓ N°2013-04-16-03 : Remplacement de poteau d'incendie : étude de devis
 - ✓ N°2013-04-16-04 : Assainissement : regard de visite non étanche
 - ✓ N°2013-04-16-05 : Reliure des registres d'état-civil : étude de devis
 - ✓ N°2013-04-16-06 : Création d'un site internet : étude de devis
- ✓ N°2013-04-16-07 : Toiture de la salle des fêtes, grattage des tuiles : étude de devis
 - ✓ N°2013-04-16-08 : Ecole privée : participation aux frais de scolarité
 - ✓ N°2013-04-16-09 : Rédaction de l'acte de vente de la parcelle ZL 94
- ✓ N°2013-04-16-10 : Lotissement : classement de la voie privée dans le domaine public
 - ✓ N°2013-04-16-11 : Déclaration d'intention d'aliéner
 - ✓ N°2013-04-16-12 : Questions diverses

Séance du 16 avril 2013

L'an deux mil treize, le seize avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 avril 2013, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Françoise MANCEAU, Eric DEVIJVER, Alain MONTAS, André GUERIN, Martine CHESSERON, Dominique DARDENTE, Marie-Rose MERON, Roger DUPRÉ, Claudy DUBOIS, Marie-Noëlle AUDOUARD.

Etait excusé : Jean-Pierre GIRAULT.

Etaient absents : Patrick BOUGREAU, Olivier MARECHAUX.

Françoise MANCEAU a été élue secrétaire de séance.

Jean-Pierre GIRAULT a donné pouvoir pour le représenter, parler et voter en son nom à Dominique DARDENTE.

DELIBERATION N°2013-04-16-01 **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 18 MARS 2013**

Le compte rendu de la séance du 18 mars 2013 n'ayant reçu aucune observation est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2013-04-16-02 **RESTAURATION DU MONUMENT AUX MORTS : ETUDE DE DEVIS**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la présentation du comité du Souvenir Français par Mme MARTIN, Présidente pour le canton. Le comité recense les tombes abandonnées des combattants pour effectuer leur entretien et leur restauration. Elle assure également le service de porte-drapeau lors des cérémonies du souvenir et fleurit les tombes 2 fois par an. La commune peut adhérer au comité pour 20 €, cette recette est versée à cette association au niveau national.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la restauration du socle du monument aux morts :

→ avec placage en pierre

- Atelier de pierre HOEFMAN : 172,70 E H.T.
- Bâtiments et Pierres Naturelles du Richelais : 490,00 E H.T.

→ avec remplacement des pierres

- Atelier de pierre HOEFMAN : 421,10 E H.T.
- Bâtiments et Pierres Naturelles du Richelais : 752,00 E H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise HOEFMAN d'un montant de 421.10 E H.T. pour le remplacement des pierres et décide d'adhérer au Souvenir Français.

DELIBERATION N°2013-04-16-03 **REMPACEMENT DE POTEAU D'INCENDIE : ETUDE DE DEVIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer certains poteaux incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- le changement de deux poteaux incendie pour un montant de 1 900 € H.T. chacun.
- l'exécution en priorité
- des travaux nécessaires sur le poteau incendie du Verger (accord de principe pour la réalisation de ces travaux qui entraînent un surcoût. Un devis est attendu).

DELIBERATION N°2013-04-16-04
ASSAINISSEMENT : REGARD DE VISITE NON ETANCHE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le regard de visite sur collecteur eaux usées de la Route de Tours n'est pas étanche et présente le devis de VEOLIA EAU pour effectuer les travaux de réparation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de VEOLIA EAU dont le montant est de 1 062,50 E H.T.

DELIBERATION N°2013-04-16-05
RELIURE DES REGISTRES D'ETAT-CIVIL : ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire, cette année, de relier les registres d'Etat-Civil.

Il présente au Conseil Municipal les devis suivants :

- Fabrègue : 375,00 E H.T.
- France Reliure : 328,44 E H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de France Reliure d'un montant de 328,44 E H.T.

DELIBERATION N°2013-04-16-06
CREATION D'UN SITE INTERNET : ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire présente deux devis pour la réalisation d'un site internet pour la commune de Chaveignes :

- labs.fr - Antoine Dupré : 950 € H.T. + 150 € H.T. (carte) soit 1 100 E H.T.
- Jean-Louis Laurence : entre 1 200 E et 1 600 E H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis d'Antoine Dupré d'un montant de 1 100 €H.T.

DELIBERATION N°2013-04-16-07
TOITURE DE LA SALLE DES FETES, GRATTAGE DES TUILES : ETUDE DE DEVIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le démoussage de la toiture de la salle des fêtes a été réalisé par l'entreprise SIMONNEAU mais qu'il est maintenant nécessaire de réaliser le grattage des tuiles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise SIMONNEAU JEAN-CLAUDE d'un montant de 2 930 E H.T. pour la réalisation de ces travaux.

DELIBERATION N°2013-04-16-08
ECOLE PRIVEE : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur Le Maire informe que l'école privée du Sacré Cœur de Richelieu a fait une demande de versement du forfait communal car elle accueille pour l'année 2013, 6 enfants en maternelle et 11 en primaire.

Conformément l'article L 422-5-1 du code de l'éducation, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation scolaire d'un montant de 4 576 Euros pour les 11 élèves de primaire (soit une participation de 416 Euros par élève).

DELIBERATION N°2013-04-16-09
REDACTION DE L'ACTE DE VENTE DE LA PARCELLE ZL 94

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2012-12-11-06 en date du 06 novembre 2012 relative à l'acquisition de l'emprise foncière du mur situé sur la parcelle ZL58 et longeant la RD361 et la VC10 dans le bourg de Chaveignes Afin de concrétiser cette acquisition, il est nécessaire d'établir les actes administratifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, vu le document d'arpentage établi par le Cabinet Lecouteux-Branly-Lacaze de Chinon,

- ✓ Accepte de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée ZL 94 d'une superficie de 106 m² pour l'Euro symbolique appartenant aux consorts Manceau
- ✓ Décide que cette opération sera formalisée par un acte administratif,
- ✓ Précise que les frais d'actes seront à la charge de la Commune.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les pièces annexes.

DELIBERATION N°2013-04-16-10
LOTISSEMENT : CLASSEMENT DE LA VOIE PRIVEE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L 141-3, modifié par la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 – article 242,
Considérant que la voie dénommée « Allée des amandiers » appartient déjà au domaine privé de la commune,
Considérant que le classement envisagé au sein de la voirie communale n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie précitée et qu'il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique,
Le Maire propose à l'assemblée qu'il soit procédé au classement de la voie privée dénommée « Allée des amandiers » dans la voirie communale de la commune de Chaveignes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de procéder au classement de la voie privée dénommée « Allée des amandiers » dans la voirie communale de la commune de Chaveignes. Un géomètre établira un document d'arpentage pour délimiter cette voie à l'intérieur de la parcelle ZM 48.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision

N°2013-04-16-11
DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur Le Maire présente la liste des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal par délibération N° 2012-12-11-02 en date du 11 décembre 2012.

Information sur le non-exercice du droit de préemption :

Dossier n°	Adresse du bien	Nature	N° parcelle	Surface
2012-04	25 Rue de la Croix Moussé	Bâti sur terrain propre à usage d'habitation	AB302	1 357 m ²
2012-05	28 Route de Tours	Bâti sur terrain propre à usage commercial	D 318, 319, 320, 738, 769, 773	17 984 m ²
2012-06	45 Avenue de la Coupure du Parc	Bâti sur terrain propre à usage d'habitation	AB155	797 m ²
2012-07	La Coupure du Parc Le Grippault	Usage commercial : industriel et bureaux	AB 322 AC 294 et 296	8 077 m ²
2012-08	38 Rue de Champvent	Bâti sur terrain propre à usage d'habitation	D296	743 m ²
2013-01	8 Chemin de Champvent	Bâti sur terrain propre à usage d'habitation	D294 et 467	384 m ²
2013-02	La Coupure du Parc 22 Avenue Le Sablon	Bâti sur terrain propre à usage d'habitation	AB52 AB53	1 636 m ²

DELIBERATION N°2013-04-16-12
QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du courrier du délégué du Défenseur des Droits (Mission de Médiation avec les Services Publics) concernant la demande de Mr et Mme GREAU
- des statistiques de l'évolution de la délinquance enregistrées par les unités de la Gendarmerie Nationale
- de l'invitation à visiter le Centre de Formation des Sapeurs Pompiers de Ballan-Miré
- de la mise en place du transfert de compétences et de charges à la Communauté de Communes du Pays de Richelieu
- du programme du 8 mai
- du fleurissement à Verrières

Le Conseil Municipal discute du marché fermier et du fleurissement de Verrières.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.